

 LAMBERT ^{SPRL} CHEMICALS	FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 1
		Edition révisée n° : 1
		Date : 6 / 6 / 2018
		Remplace la fiche : 9 / 5 / 2014
CHEMICAL TOOLS - CEMENT REMOVER (ELIMINE CIMENT)		230

SECTION 1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

* 1.1. Identificateur de produit

Identification du produit : Liquide.
 Nom commercial : CHEMICAL TOOLS - CEMENT REMOVER
 (ELIMINE CIMENT)

* 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage : Industriel. Domestique.

* 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Identification de la société : LAMBERT CHEMICALS SPRL
 Z.I. Hauts Sarts - rue de l'Abbaye, 55
 4040 Herstal BELGIUM
 Tel : +32/4/248.86.60
 Fax : +32/4/248.86.61

* 1.4. Numéro d'appel d'urgence

N° de téléphone en cas d'urgence : +32/70/245.245

SECTION 2 Identification des dangers

* 2.1. Classification de la substance ou du mélange

* Code(s) des classes et catégories de danger, Règlement (CE) N° 1272/2008 (CLP)

- Dangers pour la santé : Corrosion cutanée - Catégorie 1B - Danger - (CLP : Skin Corr. 1B) - H314
 Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique - Irritation des voies respiratoires - Catégorie 3 - Attention (CLP : STOT SE 3)
- Dangers physiques : Corrosif pour les métaux - Catégorie 1 - Attention - (CLP : Met. Corr. 1) - H290

* 2.2. Éléments d'étiquetage

Contient : Acide Chlorhydrique

* Règlement d'Etiquetage CE 1272/2008 (CLP)

• Pictogramme(s) de danger



• Pictogramme(s) de danger : SGH05 - SGH07

• Mention d'avertissement : Danger

• Mention de danger : H290 - Peut être corrosif pour les métaux.
 H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
 H335 - Peut irriter les voies respiratoires.

• Informations additionnelles sur les dangers : EUH206 - Attention! Ne pas utiliser en combinaison avec d'autres produits. Peut libérer des gaz dangereux (chlore).

* • Conseils de prudence

Généraux : P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
 P102 - Tenir hors de portée des enfants.
 P103 - Lire l'étiquette avant utilisation.

Prévention : P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/un équipement de protection du visage.

CHEMICAL TOOLS - CEMENT REMOVER (ELIMINE CIMENT)

230

SECTION 2 Identification des dangers (suite)

- Intervention** : P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P314 - Consulter un médecin en cas de malaise.
- Stockage** : P405 - Garder sous clef.
- Considérations relatives à l'élimination** : P501A - Eliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.
- * **2.3. Autres dangers**
- Autres dangers** : Aucunes dans des conditions normales.

SECTION 3 Composition/informations sur les composants

* 3.1./3.2. Substance / Préparation

Composants : Ce produit est dangereux.

Nom de la substance	Contenance	No CAS	No CE	Numéro annexe	REACH	Classification
* Acide Chlorhydrique	: 15 - 30 %	7647-01-0	231-595-7	017-002-01-X	01-2119484862-27	C; R34 Xi; R37 ----- Skin Corr. 1B; H314 STOT SE3; H335

SECTION 4 Premiers secours

* 4.1. Description des premiers secours

Premiers secours

- * **- Informations générales** : Dans tous les cas : Consulter un médecin si une indisposition se développe.
- * **- Inhalation** : Faire respirer de l'air frais. Maintenir la victime au repos en position semi-assise. Si la respiration est difficile, administrer de l'oxygène. Consulter immédiatement un médecin. / Emmener à l'hôpital.
- * **- Contact avec la peau** : Enlever vêtements et chaussures contaminés. Rincer abondamment à l'eau. Consulter immédiatement un médecin. / Emmener à l'hôpital.
- * **- Contact avec les yeux** : Rincer immédiatement les yeux abondamment avec de l'eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter immédiatement un ophtalmologue.
- * **- Ingestion** : Rincer la bouche. Ne pas faire vomir. Appeler immédiatement un médecin. / Emmener à l'hôpital.

* 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

* Voir ci-dessous. (11.).

* 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

SECTION 5 Mesures de lutte contre l'incendie

* 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction

- * **- Agents d'extinction appropriés** : Pulvérisation d'eau. Poudre. Mousse résistant à l'alcool. Dioxyde de carbone.
- * **5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

 LAMBERT ^{SPRL} CHEMICALS	FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 3
		Edition révisée n° : 1
		Date : 6 / 6 / 2018
		Remplace la fiche : 9 / 5 / 2014
CHEMICAL TOOLS - CEMENT REMOVER (ELIMINE CIMENT)		230

SECTION 5 Mesures de lutte contre l'incendie (suite)

- Risques spécifiques : Exposé à la chaleur, peut subir une décomposition libérant des gaz dangereux.
- * **5.3. Conseils aux pompiers**
- Classe d'inflammabilité : Le produit n'est pas inflammable.
- Protection contre l'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.
- Procédures spéciales : Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.
- Incendies avoisinants : Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau.

SECTION 6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- * **6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
- * Précautions individuelles : Evacuer et restreindre l'accès. Aérer la zone. Ne pas marcher dans les substances répandues au sol ni les toucher et éviter d'inhaler les émanations, les fumées, les poussières et les vapeurs en restant au vent. Porter l'équipement de protection individuelle recommandé. Ôter tout vêtement contaminé et tout équipement de protection contaminé après usage et le mettre au rebut de manière sûre.
- * **6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**
- Précautions pour l'environnement : Nettoyer les fuites ou pertes mêmes mineures, si possible, sans prendre de risques inutiles. Endiguer le produit pour le récupérer ou l'absorber avec un matériau approprié. Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.
- * **6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**
- Méthodes de nettoyage : Nettoyer dès que possible tout épandage, en le récoltant au moyen d'un produit absorbant. Utiliser des conteneurs de rejet adéquats. Diluer les résidus et rincer.
- * **6.4. Référence à d'autres sections**
- Voir Rubrique 8. , 13.

SECTION 7 Manipulation et stockage

- * **7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
- Général : Entreposer et manipuler comme s'il existait toujours un sérieux de danger pour la santé.
- Manipulation : Produit à manipuler en suivant une bonne hygiène industrielle et des procédures de sécurité. Ne pas respirer les gaz, vapeurs, fumées ou aérosols. Eviter le contact avec la peau et les yeux. Porter l'équipement de protection individuelle recommandé. Eliminer rapidement des yeux, de la peau et des vêtements. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.
- Mesures techniques de protection : Une ventilation par extraction locale ou une ventilation générale de la pièce sont normalement requises. Des rince-œil de secours et des douches de sécurité doivent être installés au voisinage de tout endroit où il y a risque d'exposition.
- * **7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités**
- * Stockage : Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Garder les conteneurs fermés hors de leur utilisation. Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Conserver à l'abri du gel (éviter le gel durant l'entreposage).

	FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 4
		Edition révisée n° : 1
		Date : 6 / 6 / 2018
		Remplace la fiche : 9 / 5 / 2014
CHEMICAL TOOLS - CEMENT REMOVER (ELIMINE CIMENT)		230

SECTION 7 Manipulation et stockage (suite)

* 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

SECTION 8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

* 8.1. Paramètres de contrôle

Acide Chlorhydrique : OEL (UK)-LTEL [mg/m³] : 2
 Acide Chlorhydrique : ILV (EU) - 8 H - [mg/m³] : 8
 Acide Chlorhydrique : ILV (EU) - 8 H - [ppm] : 5
 Acide Chlorhydrique : ILV (EU) - 15 min - [mg/m³] : 15
 Acide Chlorhydrique : ILV (EU) - 15 min - [ppm] : 10

* Protection individuelle



- Protection respiratoire : Si le mode d'utilisation du produit entraîne un risque d'exposition par inhalation, porter un équipement de protection respiratoire.
- Protection de la peau : Prévoir une protection de la peau adaptée aux conditions d'utilisation.
- Protection des yeux : Lunettes anti-éclaboussures ou un écran facial avec des lunettes de sécurité.
- Protection des mains : Porter des gants appropriés résistants aux produits chimiques.
- Ingestion : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
- Hygiène industrielle : Une ventilation générale et extractive du local est habituellement requise. Des rince-œil de secours et des douches de sécurité doivent être installés au voisinage de tout endroit où il y a risque d'exposition.

* 8.2. Contrôles de l'exposition

SECTION 9 Propriétés physiques et chimiques

* 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

* 9.1.a. Aspect

Etat physique à 20°C : Liquide.
 Couleur : Incolore à légèrement jaune.

* 9.1.b. Odeur

Odeur : Piquant(e).

* 9.1.c. Seuil olfactif

* 9.1.d. pH

pH : 0,5

* 9.1.e. Point de fusion / Point de congélation

* 9.1.f. Point d'ébullition initial - intervalle d'ébullition

Point d'ébullition [°C] : 100

* 9.1.g. Point d'éclair

* 9.1.h. Taux d'évaporation

* 9.1.i. Inflammabilité

	FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 5
		Edition révisée n° : 1
		Date : 6 / 6 / 2018
		Remplace la fiche : 9 / 5 / 2014
CHEMICAL TOOLS - CEMENT REMOVER (ELIMINE CIMENT)		230

SECTION 9 Propriétés physiques et chimiques (suite)

- * **9.1.j. Limites d'explosivité (inférieures - supérieures)**
- * **9.1.k. Pression de vapeur**
- * Pression de vapeur [20°C] : 2332 Pa
- * **9.1.l. Densité de vapeur**
- * Densité de vapeur relative (air=1) : Non applicable.
- * **9.1.m. Densité relative**
- * Densité : 1,075 kg/l (20°C)
- * **9.1.n. Solubilité**
- * Solubilité dans l'eau : Complète.
- * **9.1.o. Coefficient de partage : n-octanol / eau**
- * Log P octanol / eau à 20°C : Non applicable.
- * **9.1.p. Température d'auto-inflammabilité**
- * **9.1.q. Température de décomposition**
- * **9.1.r. Viscosité**
- * Viscosité à 20°C [mPa.s] : 1
- * Viscosité à 20°C [mm²/s] : 1
- * **9.1.s. Propriétés explosives**
- * **9.1.t. Propriétés comburantes**
- * **9.2. Autres informations**

SECTION 10 Stabilité et réactivité

- * **10.1. Réactivité**
- * Stabilité et réactivité : Stable dans les conditions normales.
- * **10.2. Stabilité chimique**
- * **10.3. Possibilité de réactions dangereuses**
- * **10.4. Conditions à éviter**
- * Conditions à éviter : Températures extrêmement élevées ou extrêmement basses. Rayons directs du soleil.
- * **10.5. Matières incompatibles**
- * Matières à éviter : Bases fortes.
- * **10.6. Produits de décomposition dangereux**
- * Produits de décomposition dangereux : La décomposition thermique génère : Vapeurs corrosives. Chlorure d'hydrogène.

SECTION 11 Informations toxicologiques

- * **11.1. Informations sur les effets toxicologiques**

 LAMBERT ^{SPRL} CHEMICALS	FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 6
		Edition révisée n° : 1
		Date : 6 / 6 / 2018
		Remplace la fiche : 9 / 5 / 2014
CHEMICAL TOOLS - CEMENT REMOVER (ELIMINE CIMENT)		230

SECTION 11 Informations toxicologiques (suite)

Effets indésirables pour la santé : Corrosif pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.

Informations toxicologiques

Toxicité aiguë

- * **- Inhalation** : L'inhalation de vapeurs ou de fumées peut causer de graves difficultés respiratoires. Maux de tête. Etourdissements. Malaise. Perte de conscience.
- * **- Cutanée** : Peut provoquer une irritation de la peau, des cloques, des ulcères et des escarres. Brûlures. Rougeurs, douleur.
- * **- Oculaire** : Peut détruire les tissus oculaires. Brûlures. Rougeurs, douleur. Vision brouillée.
- * **- Ingestion** : Brûlure ou une irritation des tissus de la bouche, de la gorge et du tractus gastro-intestinal. Difficultés respiratoires. Douleur de poitrine. Douleurs abdominales, nausées. Vomissement.

Admin. orale (rat) DL50 [mg/kg] : Aucune donnée disponible.

Admin.cutanée (lapin) DL50 [mg/kg] : Aucune donnée disponible.

SECTION 12 Informations écologiques

* 12.1. Toxicité

* 12.2. Persistance et dégradabilité

- * **Persistance - dégradabilité** : Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents.

* 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bio-accumulation : Aucun(es) dans des conditions normales.

* 12.4. Mobilité dans le sol

Produit soluble dans l'eau.

* 12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

* 12.6. Autres effets néfastes

Information relative aux effets écologiques : Peut causer des changements de pH aux systèmes écologiques aqueux.

- * **Classe WGK (Allemagne)** : 1

SECTION 13 Considérations relatives à l'élimination

* 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Généralités : Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur. Eliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

SECTION 14 Informations relatives au transport

Information générale

No. ONU : 1789

 LAMBERT ^{SPRL} CHEMICALS	FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 7
		Edition révisée n° : 1
		Date : 6 / 6 / 2018
		Remplace la fiche : 9 / 5 / 2014
CHEMICAL TOOLS - CEMENT REMOVER (ELIMINE CIMENT)		230

SECTION 14 Informations relatives au transport (suite)

19 Etiquetage ADR

}

: 8: Matières corrosives

Transport terrestre

ADR/RID

: Classe : 8
Groupe : II

No. I.D.

: 80

Désignation officielle de transport

: UN1789 ACIDE CHLORHYDRIQUE, 8, II, (E)

- ADR Classe

: 8

- Groupe d'emballage ADR

: II

Transport par mer

- Code IMO-IMDG

: Classe 8

- Groupe d'emballage IMO

: II

- IMDG-Pollution marine

: No -

- N° de fiche de sécurité

: F-A S-B

Transport aérien

- ICAO/IATA

: Packaging instructions cargo : 855
Packaging instructions passenger: 851

- Désignation officielle de transport

: HYDROCHLORIC ACID

- IATA - Classe ou division

: 8

- Groupe d'emballage IATA

: II

En cas de fuite et/ou d'épandage

: Nettoyer les fuites ou pertes, mêmes mineures si possible sans prendre de risque inutile.

Précautions individuelles

: Le conducteur ne doit pas intervenir en cas d'incendie de la cargaison.

Mesures d'urgence en cas d'accident

: Arrêter le moteur.
Pas de flammes nues. Ne pas fumer.
Signaler le danger et prévenir les autres usagers de la route.
Tenir le public éloigné de la zone dangereuse.
PREVENIR IMMEDIATEMENT LA POLICE ET LES POMPIERS.

Informations complémentaires

: Aucun(e).

SECTION 15 Informations réglementaires

* 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

S'assurer que toutes les réglementations nationales ou locales sont respectées.

* 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée disponible.

SECTION 16 Autres informations

Utilisations recommandées & restrictions

: Les spécifications et les informations techniques du produit peuvent être obtenues chez votre fournisseur.

LAMBERT CHEMICALS SPRL

Z.I. Hauts Sarts - rue de l'Abbaye, 55 4040 Herstal BELGIUM

Tel : +32/4/248.86.60

Fax : +32/4/248.86.61

En cas d'urgence : +32/70/245.245

 LAMBERT ^{SPRL} CHEMICALS	FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 8
		Edition révisée n° : 1
		Date : 6 / 6 / 2018
		Remplace la fiche : 9 / 5 / 2014
CHEMICAL TOOLS - CEMENT REMOVER (ELIMINE CIMENT)		230

SECTION 16 Autres informations (suite)

Autres données : Aucun(e).
Révision - Voir : *
Révision : 1
Date d'impression : 6 / 6 / 2018

DENEGATION DE RESPONSABILITE Les informations contenues dans cette fiche proviennent de sources que nous considérons être dignes de foi. Néanmoins, elles sont fournies sans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude. Les conditions ou méthodes de manutention, stockage, utilisation ou élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent ne pas être du ressort de nos compétences. C'est pour ces raisons entre autres que nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionnés par ou liés d'une manière quelconque à la manutention, au stockage, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. Cette FDS a été rédigée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables.

Fin du document